

12 **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

21 Numéro de dépôt: **88202843.4** 51 Int. Cl.4: **B42D 15/00 , B42D 5/04**
 22 Date de dépôt: **12.12.88**

30 Priorité: **30.12.87 BE 8701513**
 43 Date de publication de la demande:
05.07.89 Bulletin 89/27
 64 Etats contractants désignés:
BE CH DE ES FR GB GR IT LI NL SE

71 Demandeur: **Van Roost, Walter**
Zuidwendelaan 30
NL-2710 Hoboken(BE)

 Demandeur: **Moens, Fred**
Louis Marienlaan 32
B-2230 Schilde(BE)

 72 Inventeur: **Van Roost, Walter**
Zuidwendelaan 30
NL-2710 Hoboken(BE)
 Inventeur: **Moens, Fred**
Louis Marienlaan 32
B-2230 Schilde(BE)

 74 Mandataire: **Pieraerts, Jacques et al**
Bureau Gevers S.A. rue de Livourne 7 bte 1
B-1050 Bruxelles(BE)

54 **Calendrier pour compétitions, notamment mais non exclusivement, compétitions sportives.**

57 Calendrier pour compétitions, sportives, dans lesquelles des équipes sont opposées à tour de rôle l'une contre l'autre, le calendrier selon l'invention étant réalisé sous la forme d'une grille comportant une abscisse et une ordonnée (axes X et Y) dans laquelle d'un côté apparaissent en une colonne les noms des équipes, tandis que les dates des compétitions apparaissent en ordre chronologique dans une deuxième colonne, qui s'étend à angle droit par rapport à la première, tandis que deux équipes jouant l'une contre l'autre à une même date sont représentées par un même symbole ou une combinaison de symboles.

EP 0 322 950 A1

| Clubs | Dates |
|-------|-------|
| 13.12 | |
| 20.12 | |
| 24.01 | |
| 31.01 | |
| 21.02 | |
| 28.02 | |
| 06.03 | |
| 13.03 | |
| 20.03 | |
| 03.04 | |
| 10.04 | |
| 17.04 | |
| 24.04 | |
| 01.05 | |
| 08.05 | |
| 14.05 | |
| 21.05 | |

Calendrier pour compétitions, notamment mais non exclusivement, compétitions sportives.

Cette invention concerne un calendrier pour compétitions, notamment mais non exclusivement compétitions sportives, dans lesquelles des équipes sont opposées à tour de rôle l'une contre l'autre en tant qu'équipe jouant à domicile ou à l'extérieur.

Le but de l'invention est de prescrire un calendrier pour compétitions sportives ou compétitions apparentées qui, d'une manière simple et en faisant appel à des moyens originaux, donne une image facilement assimilable des compétitions qui doivent être jouées entre deux équipes à une date déterminée.

A cet effet, le calendrier pour compétitions sportives, selon l'invention est réalisé sous la forme d'une grille comportant une abscisse et une ordonnée (axes X et Y) dans laquelle d'un côté apparaissent en une colonne les noms des équipes, tandis que les dates des compétitions apparaissent en ordre chronologique dans une deuxième colonne, qui s'étend à angle droit par rapport à la première, tandis que sur les abscisses et sur les ordonnées, deux équipes jouant l'une contre l'autre à une même date sont représentées par un même symbole ou une combinaison de symboles.

Dans une première forme d'exécution possible, les symboles précités apparaissent en deux couleurs et le symbole d'une équipe jouant à domicile est représenté dans une couleur tandis que le symbole de l'autre équipe est représenté dans l'autre couleur.

Dans une deuxième forme d'exécution possible, les symboles précités sont des chiffres et la combinaison de symboles correspond à l'attribution alternative de chiffres pairs à l'équipe visiteuse et de chiffres impairs à l'équipe jouant à domicile, ou inversement.

D'autres détails et avantages de l'invention ressortiront de la description qui sera donnée d'un calendrier pour des compétitions sportives selon l'invention. Cette description n'est donnée qu'à titre d'exemple et ne limite pas l'invention. Les notations de référence se rapportent à la figure ci-jointe.

La figure unique est une vue en plan du calendrier pour compétitions sportives, selon l'invention.

Le calendrier, représenté par cette figure, représente la forme d'un rectangle parce qu'une partie de celui-ci peut être réservée à un texte publicitaire ou à d'autres inscriptions. D'un côté, on rencontre ce qui peut être considéré comme une colonne verticale 1 dans laquelle apparaissent les noms des diverses équipes qui, à une date déterminée, sont opposées les unes aux autres. Les

noms de ces équipes sont représentés par les lettres A jusque et y compris R.

Dans une seconde colonne, notamment la colonne 2, qui s'étend à angle droit par rapport à la première colonne, c.à.d. la colonne 1, apparaissent les dates auxquelles auront lieu les compétitions en question. A titre d'exemple on admettra que chaque semaine a lieu une compétition sportive. Les dates s'étendent donc dans ce cas par exemple du 13 décembre au 21 mai inclue de l'année de calendrier suivante mais toute autre disposition est évidemment imaginable.

Selon l'invention sont imprimés sur les ordonnées, c.à.d. les axes verticaux représentés au dessin, une série de symboles qui sont égaux deux par deux, à cette différence près qu'un symbole apparaît dans une couleur et l'autre symbole dans une autre couleur. Ceci signifie qu'un symbole peut être représenté par exemple en noir et l'autre symbole en blanc.

C'est ainsi qu'on trouve dans la première colonne verticale, qui concerne les compétitions sportives du 13 décembre, quatorze symboles qui sont égaux entre eux deux à deux, à cette différence près que de deux symboles de même forme, l'un est noir et l'autre blanc. Il est évident que ces couleurs sont données à titre d'exemple et que toute autre combinaison de couleurs peut être imaginée.

C'est ainsi qu'on peut déduire à la lecture de la colonne verticale que le 13 décembre l'équipe A est opposée à l'équipe C, que l'équipe C joue à domicile et que l'équipe A est l'équipe visiteuse. Les équipes A et C sont en effet toutes les deux représentées par un triangle renversé. Le symbole, c.à.d. le triangle renversé, qui, au 13 décembre, est attribué à l'équipe A, est représenté en blanc et le triangle renversé qui est attribué à l'équipe C est représenté ici en noir.

De même manière, on peut déduire que l'équipe B joue à la même date contre l'équipe J et que cette dernière est l'équipe jouant à domicile. L'équipe D est à mettre en concordance avec l'équipe L et l'équipe D est ici l'équipe jouant à domicile. Enfin, l'équipe E joue en déplacement contre l'équipe N, etc.

Les compétitions sportives des 20 décembre, 24 janvier, 31 janvier etc. sont représentées de la même façon sur les ordonnées de la grille, c.à.d. selon les lignes verticales de celle-ci et lues de la même manière et la différence entre l'équipe jouant à domicile et l'équipe visiteuse est représentée ici de la même façon.

Les symboles ont été imaginés de manière à pouvoir être distingués aisément les uns des au-

tres. Il est clair que toute autre représentation ou toute autre combinaison de symboles peut être imaginée sans sortir du cadre de la présente demande de brevet.

C'est ainsi qu'on pourrait représenter par des chiffres impairs toutes les équipes jouant à domicile et par des chiffres pairs toutes les équipes visiteuses. Dans un tel cas, on admettra que les compétitions ont toujours lieu entre des équipes dont le numéro d'ordre diffère d'une unité. Ceci signifie que les compétitions ont lieu entre les équipes 1 et 2, 3 et 4, 5 et 6 etc.

Revendications

1. Calendrier pour compétitions, notamment mais non exclusivement, compétitions sportives, dans lesquelles des équipes sont opposées à tour de rôle l'une contre l'autre en tant qu'équipe jouant à domicile ou à l'extérieur, caractérisé en ce que le calendrier selon l'invention est réalisé sous la forme d'une grille comportant une abscisse et une ordonnée (axes X et Y) dans laquelle d'un côté apparaissent en une colonne les noms des équipes, tandis que les dates des compétitions apparaissent en ordre chronologique dans une deuxième colonne, qui s'étend à angle droit par rapport à la première, tandis que sur les abscisses et sur les ordonnées, deux équipes jouant l'une contre l'autre à une même date sont représentées par une même symbole ou une combinaison de symboles.

2. Calendrier selon la revendication 1, caractérisé en ce que les symboles précités apparaissent en deux couleurs, le symbole de l'équipe jouant à domicile étant représenté dans une couleur et le symbole de l'équipe jouant à l'extérieur étant représenté dans une autre couleur.

3. Calendrier selon la revendication 1, caractérisé en ce que les symboles précités sont des chiffres et la combinaison de symboles correspond à l'attribution alternative de chiffres pairs à l'équipe visiteuse et de chiffres impairs à l'équipe jouant à domicile, ou inversement.

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

3

| Dates Clubs | A B C D E F G H I J K L M N O P Q R |
|----------------|-------------------------------------|
| 13.12 | [Symbol] |
| 20.12 | [Symbol] |
| 24.01 | [Symbol] |
| 31.01 | [Symbol] |
| 21.02 | [Symbol] |
| 28.02 | [Symbol] |
| 06.03 | [Symbol] |
| 13.03 | [Symbol] |
| 20.03 | [Symbol] |
| 03.04 | [Symbol] |
| 10.04 | [Symbol] |
| 17.04 | [Symbol] |
| 24.04 | [Symbol] |
| 01.05 | [Symbol] |
| 08.05 | [Symbol] |
| 14.05 | [Symbol] |
| 21.05 | [Symbol] |

1

2



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande

EP 88 20 2843

| DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS | | | |
|---|---|--|--|
| Catégorie | Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes | Revendication concernée | CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.4) |
| A | FR-A-1014664 (LERMUZEUX) * le document en entier * | 1 | B42D15/00 B42D5/04 |
| A | DE-A-3135425 (POPOVSKI) | | |
| | | | DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.4) |
| | | | B42D A63B |
| Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications | | | |
| Lieu de la recherche LA HAYE | | Date d'achèvement de la recherche 14 AVRIL 1989 | Examinateur LONCKE J.W. |
| CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES | | T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande I : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant | |
| X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire | | | |

EPO FORM 1503 03.82 (P0407)